



PROJET ORDRE DU JOUR
SESSION BILATÉRALE MARE-LDAC
CONSULTATION SUR LA STRATÉGIE DE L'UE EN MATIÈRE D'ACTION
EXTÉRIEURE DANS LE DOMAINE DE LA PÊCHE

Lieu: Hotel Puerta América

Adresse: Avenida de América, 41, Chamartín, Madrid

Metro: Avenida de América / Cartagena

Mercredi 21 janvier 2026

09:30h – 13:30h CEST

09:30h

- 1. Bienvenue prononcé par la Secrétaire Générale de l'Espagne, Mme Isabel Artíme.**
- 2. Discours d'ouverture prononcé par le Directeur B de MARE, M. Fernando Andresen Guimaraes.**

10:00h

- 3. Comment la stratégie de l'UE pour l'action extérieure dans le domaine de la pêche peut-elle contribuer à la réalisation des objectifs du Pacte européen pour les océans ?**

3.1. Cohérence des politiques : dans le domaine de la pêche et au-delà — questions indicatives pour le débat :

- Comment l'UE peut-elle garantir que tous les instruments pertinents — accords de pêche bilatéraux et multilatéraux, organisations régionales de gestion des pêches, coopération au développement, mesures commerciales et diplomatie — fonctionnent de manière à se renforcer mutuellement afin de contribuer au développement durable de la pêche ?*
- Quels types d'approches spécifiques à chaque région peuvent être développés ? Quels types de partenariats stratégiques pourraient être mis en place ?*
- Quelle pourrait être l'action de l'UE pour promouvoir le rôle des ORGP dans la mise en œuvre de l'accord BBNJ ?*
- Au-delà de la défense des normes du travail de l'OIT et de la réglementation de l'UE interdisant les produits fabriqués par le travail forcé, quelles autres mesures pourraient améliorer les conditions de travail et la durabilité sociale dans le secteur de la pêche à l'échelle mondiale ?*

11:00h-11:20h PAUSE CAFÉ

11:20

3.2. Pouvoir commercial et sur les marchés : tirer parti de l'influence mondiale de l'UE

- Présentation et débat sur les instruments commerciaux et liés au commerce actuels.
- Une combinaison équilibrée des éléments suivants serait-elle efficace ?
 - (i) renforcer les exigences sociales et environnementales afin de respecter les obligations internationales en matière de pêche ;
 - (ii) harmoniser ou calibrer les accords commerciaux en fonction de cette conformité, et
 - (iii) soutenir le développement des capacités dans les pays partenaires afin de respecter ces normes.
- L'UE devrait-elle tenir compte des différents niveaux de développement lors de la mise en œuvre de ces mesures ?
- Quelles approches alternatives ou complémentaires pourraient renforcer davantage la durabilité et la résilience des chaînes de valeur internationales des produits de la mer ?

12:20h

3.3. Transparence : garantir une concurrence loyale et la responsabilité

- Considérez-vous que le respect des responsabilités des États du pavillon, des États côtiers, des États du port et des États du marché reste la base d'une égalité des conditions au niveau mondial ? Quels éléments supplémentaires devraient être pris en compte ?
- Êtes-vous d'accord pour dire que le renforcement des obligations en matière de transparence est essentiel pour garantir le respect des règles et l'équité dans le secteur mondial de la pêche ?
- Les pavillons de complaisance, la pêche INN, le transbordement en haute mer et la mise en œuvre insuffisante de l'accord de la FAO sur les mesures du ressort de l'État du port (PSMA) sont-ils les principales sources de préoccupation, ou en identifieriez-vous d'autres ?
- La promotion de l'adoption internationale des normes de contrôle de l'UE et des nouvelles technologies de suivi serait-elle un levier efficace pour parvenir à une plus grande transparence ?
- Comment l'UE peut-elle mieux lutter contre deux facteurs clés de concurrence déloyale :
 - (a) les subventions publiques qui augmentent la capacité, et
 - (b) le manque de transparence quant à la propriété effective finale des navires et des entreprises ?
- Quels mécanismes l'UE pourrait-elle utiliser pour stimuler la coopération internationale dans ces domaines, et quels forums (par exemple, la FAO, l'OMC, l'OCDE, les ORGP ou les Nations unies) seraient les plus pertinents ?
- Convenance d'intégrer les sociétés mixtes de pêche dans la dimension extérieure de la politique commune de la pêche.

13:20h

Résumé des conclusions et recommandations : prochaines étapes

13:30h – CLÔTURE DE LA RÉUNION